



Procès verbal SNCF injustifiée et menssonge

Par Yskh

Bonjour,

Je suis dans l'embarras car je me suis prise un procès verbal le 31 août dans le RER pour ne pas avoir validé mon ticket , c'est un fait. Je dois 100? pour cela.

En revanche, lorsque je vais sur la page de ma contravention, je vois qu'il y a deux contraventions le même jour et que mon amende s'élève à 210?. J'ai tenté d'émettre deux contestations car je n'ai aucune idée d'où vient mon deuxième PV. Lorsque que les contacts, ils me disent que c'est maintenu et justifiée avec pour motif "souillure ou pieds sur les sièges" ce qui est complètement faux ... J'étais à un siège où il n'y avait rien en face de moi ce jour là. Le deuxième PV s'est fait en dehors du train car les agents ont les horaires des contraventions.

Ils me répondent toujours mal, ils se montrent fermés et je n'ai visiblement pas le droit de contester cette injustice.

Je ne gagne que 1000? par mois et mes parents m'aident financièrement, même si je leur explique ma situation il n'y a rien que je puisse faire. Je n'ai pas envie de payer un PV dont je n'ai pas commis d'infraction...

Que puis-je faire ?

Merci d'avance

Par Indigo

Bonjour Yskh,

Lorsque vous indiquez :

"En revanche, lorsque je vais sur la page de ma contravention, je vois qu'il y a deux contraventions le même jour et que mon amende s'élève à 210?. J'ai tenté d'émettre deux contestations car je n'ai aucune idée d'où vient mon deuxième PV."

Pour info :

"Lorsqu'un agent verbalisateur émet une contravention, il doit obligatoirement la signer pour que l'amende soit valable".

Cordialement.

Par Yskh

Bonjour,

Rien n'est signé et je n'ai pas de contravention papier pour celle-ci , elle m'est totalement inconnue , qu'est-ce que je fais ?

La SNCF refuse de connaître mon avis